



## CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 19 juin 2007

Le quorum est atteint avec 48 membres présent-e-s. M. Marc Benoit, Président du conseil, annonce les personnes excusées : Mmes Brigitte Gachet, Arlette Goumaz et Nicole Perreaud.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par le conseil :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2006
2. Election du secrétaire du Conseil général
3. Assermentations
4. Gestion et comptes 2006
5. Renforcement défense incendie – jonction des réseaux d'eau de Romainmôtier-Envy et Juriens
6. Arbres de Chambaillard
7. Elections statutaires complémentaires
8. Propositions individuelles
9. Divers

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2006

Lu par le Président qui remercie Mme Gachet, secrétaire démissionnaire, pour l'excellent travail accompli.

Concernant la coupe des arbres sous Chambaillard, M. Fabrice De Icco précise qu'il n'a pas considéré les autres intervenant comme irrespectueux. Il s'est exprimé dans le sens du respect et de la préservation du site, ainsi que des arbres eux-même. Il ajoute que La Forestière, association faîtière qui défend et promeut les intérêts des propriétaires forestiers, assure la commercialisation du bois.

Sans autre remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Election du secrétaire du Conseil général

M. Pierre Genier est volontaire et est élu par acclamation. Le mandat commence tout de suite.

#### 3. Assermentations

16 personnes souhaitent être assermentées. Après avoir lu la promesse, le Président procède aux assermentations suivantes :

Mmes et MM. Karim Boulaz, Marius Boulaz, Marlène Boulaz, Maurice Boulaz, Michel Boulaz, Roland Boulaz, Martine Boulaz, Françoise Charmillot, Georges Dizerens, Patrice Ewald, Adrien Guignard, Jane Krähenbühl, Ueli Lanker-Bugnon, Jacques Moinecourt, William Reichenbach, Beate Santacroce.

#### 4. Gestion et comptes 2006

Lecture du préavis municipal N° 2007-01 par M. le Syndic.

Lecture du rapport de la commission de gestion par Mme Marlène Rézenne. Celle-ci pose plusieurs questions à la Municipalité qui y répond comme suit :

- création d'une déchetterie intercommunale : un préprojet est en cours;
- nettoyage du bois sous Chambaillard : le travail devrait être terminé pour 2008;
- résineux abîmés par les cerfs et les chevreuils : le dossier est entre les mains du projet Interrég (Vaud, Neuchâtel et Jura, départements du Jura et du Doubs), dont les discussions sont en cours;

- écoles du Vallon du Nozon : le Syndic souligne le paradoxe entre l'opposition du Parti socialiste au projet de regroupement des classes et l'initiative du même parti visant à accélérer le rythme des fusions de communes;

- réfections des berges du Nozon : des explications complémentaires sont données.

La discussion est ouverte concernant la gestion. A la question relative au surcoût de l'abri PCi, le Syndic répond qu'il s'agit d'une simple mise en évidence des frais courants. La situation est stable.

Il n'y a pas d'autre demande de parole. Le Conseil général accepte à l'unanimité le rapport de gestion 2006.

La discussion est ouverte sur les comptes. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil général accepte les comptes à l'unanimité et en donne décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

##### **5. Renforcement défense incendie - jonction des réseaux d'eau de Romainmôtier-Envy et Juriens**

Vu son implication personnelle dans ce dossier, le Président cède la direction de la séance au Vice-président, M. David Chezeaux.

M. Le Syndic lit le préavis municipal n° 2007-02. Il précise que l'Aménagement foncier cantonal a donné un préavis favorable. Les démarches en vue d'obtenir la subvention fédérale en matière d'amélioration foncière sont prévues.

M. Christian De Trey lit le rapport de la commission des finances.

Le Vice-président ouvre la discussion.

Proposition est faite de demander la subvention d'aide aux investissements dans les régions de montagne.

La Municipalité rappelle que le tarif de l'eau potable va certainement augmenter, notamment du fait de l'augmentation des charges due à l'augmentation du coût de l'épuration. Cette augmentation rapprochera le tarif de Romainmôtier-Envy de celui de Juriens. Elle précise qu'il serait trop onéreux d'effectuer la réfection de l'ensemble du réseau d'un coup. L'introduction de tarifs différenciés entre ménages et entreprises n'est pas judicieuse.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le Conseil général accepte le projet à l'unanimité.

##### **6. Arbres de Champbaillard**

M. le Municipal Yves Mouquin lit le préavis municipal n° 2007-03, accompagné d'une projection de photos, ainsi que du résultat de l'expertise demandée.

Pour ce dossier, le Président a jugé utile de mandater trois commissions qui rendent leurs rapports.

- la commission d'urbanisme recommande la variante A;
- la commission des finances a renoncé à émettre une recommandation;
- la commission de gestion recommande la variante B.

La discussion est ouverte. Elle est particulièrement longue et animée. Certain-e-s regrettent que ces décisions d'abattage arrivent toutes presque en même temps, et estiment que le Vallon et son patrimoine sont sans cesse agressés. Une proposition est faite de temporiser l'abattage du tilleul, en attendant que les arbres abattus en-dessous aient repoussé.

D'autres évoquent la nécessité d'abattre de vieux arbres, même si on n'y est attaché, mettent en avant les risques encourus par les usagers de Champbaillard, notamment lors de manifestations comme la Bourse aux sonnailles, et les risques d'instabilité du terrain du fait du poids de ces grands arbres.

La Municipalité estime que la politique consistant à privilégier l'entretien et les urgences a montré ses limites. La responsabilité juridique lui incombe, en particulier au Syndic, et elle refuse d'assumer seule les risques d'un accident. En cas de décision de coupe, la Municipalité a prévu un remplacement le plus rapidement possible. Par ailleurs, la chute des feuilles et des fruits du tilleul endommage la toiture de Champbaillard et nécessite un important travail d'entretien.

Sans éléments nouveaux, la discussion est close.

Le Conseil décide de procéder à un vote en deux tours. La proposition de scrutin au bulletin secret reçoit le soutien de plus de 5 personnes. 48 personnes sont présentes; la majorité absolue est de 25.

Premier tour : bulletins délivrés : 48; rentrés : 48; nuls : 0; blancs : 0; variante A : 14; variante B : 13; variante C : 21.

Second tour : bulletins délivrés : 48; rentrés : 47; nuls : 0; blancs : 0; variante A : 15; variante C : 32.

Au vote, le conseil décide l'abattage des quatre arbres.

## **7. Elections statutaires complémentaires**

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, Marc Benoit est seul candidat à sa propre succession à la présidence du conseil. Résultat de l'élection :

Bulletin délivrés : 44; rentrés : 44; nuls : 0; blancs : 0. Marc Benoit est réélu à l'unanimité.

Sur une demande appuyée par plus de 5 personnes, les élections suivantes sont faites par acclamation. Sont élu-e-s, respectivement réélus :

Vice-président : David Chezeaux

Scrutatrices/teurs : Philippe Blanc, Sylvie Perreaud et Christine Zimmermann

Huissière : Mme Francine Gass

Commission des finances

Luc-Antoine Bähni, Francine Gass, Nicolas Guignard, Catherine Krähenbühl, Christian de Trey; *suppléant-e-s* : Gérard Goumaz, Monique Reymond

Commission de gestion

Steve Tombez, Marlène Rézenne, Michel Vincent; *suppléant* : Pierre-Alain Aebi

Commission de l'urbanisme

André Blum, Etienne Krähenbühl, Martine Moinecourt; *suppléants* : Julien Vuagniaux, Michel Vincent

Commission de recours sur taxes

Yvan Chevalier, Nicole Perreaud; *suppléant-e-s* : Jean-Pierre Affolter, Magalie Gafner

Commission de salubrité public

Dr Christiane Galland, Guy Mauron, Nicole Perreaud

Délégués à l'AIVN

Le Syndic, le Municipal des eaux, Jean-Pierre Affolter, Magali Groux (nouvelle), Olivier Perreaud; *suppléant-e-s* : Philippe Blanc, Arlette Goumaz, Christian Rochat

Déléguée à l'ORPC : Sophie Lugon

## **7. Propositions individuelles**

M. Bernard Chezeaux demande que l'on règle le débit de la petite fontaine d'Envy. Il demande également que l'on accorde au tilleul des travaux d'entretien. En outre, il prie la Municipalité de changer un tube fluorescent de l'éclairage public, mort depuis de longs mois. La Municipalité répond avoir prévu les travaux sur la fontaine, mais cela coûtera cher. D'autres fontaine nécessitent un entretien. Elle se chargera du tilleul et du tube fluorescent.

M. Christian De Trey pose plusieurs questions à la Municipalité concernant la gestion des arbres. Avec l'aide du garde-forestier, la Municipalité répond que les coupes rases dépassent les compétences municipales s'il s'agit d'un terrain privé. Ceux du bourg sont bien suivis, et les besoins du tilleul d'Envy ont été notés.

La coupe rase dépend de la nature du terrain. Le sol sous Chambailard ne pouvait plus supporter d'aussi gros arbres, et un éclaircissement aurait été inutile, car rendant les arbres restant plus fragiles face aux vents. Effectués plus tôt, les travaux auraient été plus légers.

Forcer les propriétaires privés est possible, d'autant que la responsabilité de ceux-ci est engagée en matière de sécurité. Mais en cas de contrainte, la commune doit payer la majeure partie des travaux. La Municipalité rappelle qu'il y a tout de même des propriétaires consciencieux.

Il ne reste actuellement autour du bourg qu'une parcelle privée nécessitant des coupes, peut-être sans avoir besoin d'un hélicoptère. Le terrain au-dessus de la route en direction de Croy nécessite également des entretiens, mais plus légers.

Mais c'est bien l'ensemble des arbres communaux qui doivent être entretenus, avec différents niveaux d'intensité selon les cas. Des contacts ont été pris avec des paysagistes, afin d'établir un plan d'entretien pour les prochaines années.

Les arbres du bourg, dont certains sont classés, se partagent entre commune et privés. Ces derniers ne donnent pas lieu à des interventions. Un arbre sec à la place des Marronniers doit être coupé. Il est précisé qu'il s'agit de l'Arbre de la liberté. Quant au

plan de la Municipalité, il est contenu dans le projet forestier. Il n'y a pas de budget spécifique, l'entretien des arbres se fondant dans le budget des parcs, promenades et cimetière.

Le Président appuie la nécessité de dresser un plan d'action en la matière. M. De Icco précise que c'est prévu dans le plan de gestion en cours d'élaboration. Nous sommes à la fin d'un processus qui a montré ses limites. Il fait volontiers visiter les sites concernés à qui le souhaite. Le contacter en cas d'intérêt.

M. Adrien Guignard demande s'il y a un lien de causalité entre les murs des Portes qui avancent et les arbres abattus. La Municipalité affirme que non.

#### **8. Divers**

- Prière de respecter l'interdiction des voitures sur le chemin du Pavois.
- Ralentisseurs vers Croy : les blocages seraient à chercher du côté de la Municipalité de Croy, du bureau d'ingénieur et du canton. Le Syndic va les relancer.
- Un radar d'affichage est envisagé pour le bourg, afin de tester le ralentissement du trafic.
- Les contraventions de parcage devraient faire l'objet d'avertissements préalable, en particulier vis-à-vis des touristes. La discussion sur ce point est animée. La Municipalité confirme qu'elle émet déjà des avertissements, met des contredanses avec grande mesure, rappelle que le parking public est gratuit et que ce sont des infractions sanctionnées par la Loi fédérale sur la circulation routière. M. Roachat rappelle que les Municipaux sont assermentés et qu'ils font leur travail avec conscience.
- Les ralentisseurs de la ruelle du Pont couvert suscitent des questions, notamment quant leur emplacement. La Municipalité va réétudier les emplacements. La possibilité de mettre une chaîne pour bloquer complètement la circulation est évoquée.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur patience lors de cette séance exceptionnellement longue. Il clôt celle-ci à 23h52 en souhaitant à toutes et tous un bel été, et espère rencontrer une assemblée aussi nombreuse en septembre.

La prochaine séance de Conseil général devrait avoir lieu en septembre.

**Le Président**

**Le secrétaire**